

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29
Présents : 25
Procurations : 3

Votants : 28

Dossier n°2018-116

OBJET :

**Taxes communales et
tarifs publics**

**Occupation du domaine
public**

Vote des tarifs

Année 2019

L'An Deux Mille Dix huit
le vingt-six novembre
le Conseil Municipal, de la Commune de VEAUICHE (Loire)
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Christian SAPY, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal :
Le 19 novembre 2018

Présents :

Christian SAPY, Martine DEGOUTTE, Christophe BEGON, Valérie
TISSOT, Gérard DUBOIS, Catherine RIOUX, Christophe
LALLEMAND, Bertrand VALLA, Alain RIEU, Véronique BADET, Eric
LEONE, Suzanne LYONNET, Elise FAYOLLE, Brigitte CHANCRIN,
Pascal CELLIER, Michel BONNAND, Sabine MARSANNE, Muriel
BOREL, Julien MAZENOD, Mathilde MAGDINIER, Monique
GIRARDON, Michel CHAUSSENDE, Claire GANDIN, Olivier
JOURET, Sylvie VALOUR

Absents : Pascale OLLAGNIER, Jean-Christophe CHOMAT,
Christine LA MARCA, Julien MONTCHAMP,

Secrétaire de séance : Muriel BOREL

POUVOIRS déposés en application de l'Article L2121-20 du
Code Général des Collectivités Territoriales.

Mandants

Pascale OLLAGNIER
Jean-Christophe CHOMAT
Christine LA MARCA,

Mandataires

Valérie TISSOT
Martine DEGOUTTE
Christophe BEGON

LE MAIRE certifie sous sa responsabilité que le compte-rendu de
cette délibération a été affiché ce jour et que la convocation des
membres de l'Assemblée Municipale a été faite le
19 novembre 2018, laquelle était joint le dossier des affaires
inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion.

Accusé de réception en préfecture
042-214203234-20181126-2018-116-DE
Date de télétransmission : 28/11/2018
Date de réception préfecture : 28/11/2018

Taxes communales et tarifs publics

Occupation temporaire du domaine public communal

Vote des tarifs - Année 2019

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de fixer les tarifs concernant l'occupation temporaire du domaine public communal pour l'année 2019 et propose à l'Assemblée **d'appliquer** à compter du 1^{er} janvier, les tarifs suivants :

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Marchés de plein vent		Vote tarifs 2019 (€ HT)
Abonnés	Banc simple	0,40 € HT/ml
	Camion magasin	0,40 € HT/ml/ face
	Electricité	2,10 € HT/jour
	Eau	1,10 € HT/jour
Non abonnés	Banc simple	0,80 € HT/ml
	Camion magasin	0,80 € HT/ml/ face
	Electricité	2,10 € HT/jour
	Eau	1,10 € HT/jour

Camions ambulants (restauration rapide, ventes à consommer sur place, ventes à emporter, etc)	Vote tarifs 2019 (€ HT)
	0,40 € HT/ml

Camions (outillage, autres produits à la vente)	Vote tarifs 2019 (€ HT)
	65,00 € HT/jour

Forains (Vogues)	Vote tarifs 2019 (€ HT)
Empl I à 100 m ²	0,65 €/m ² /séjour (4 jours)
Empl I01 à 200 m ²	0,55 €/m ² /séjour (4 jours)
Electricité	30 €/séjour (4 jours)
Eau	1,10 €/jour

Accusé de réception en préfecture
042-214203234-20181126-2018-116-DE
Date de télétransmission : 28/11/2018
Date de réception préfecture : 28/11/2018

Cirques	Vote tarifs 2019 (€ HT)
	42,00 € HT/passage
	Caution : 500,00 € HT
	Electricité : 2,10 € HT/jour
Eau : 1,10 € HT/jour	

Spectacles itinérants (Guignols, marionnettes, etc)	Vote tarifs 2019 (€ HT)
	42,00 € HT/passage
	Caution : 100,00 € HT

Travaux	Vote tarifs 2019 (€ HT)
Echafaudage,	0,20 € le ml/j < 1 sem 0,15 € le ml/j > 1 sem
Echafaudage (ne conservant pas de cheminement ou réduisant une voie de circulation)	0,30 € le ml/j < 1 sem 0,20 € le ml/j > 1 sem
Palissade, clôture	0,20€ le m ² /mois
Véhicule, camion, grue mobile, benne, baraque de chantier, échafaudage roulant	0,20€ le m ² /j
Neutralisation d'une place de stationnement	3,00 € par jour
Matériel (échelle, monte tuiles, bétonnière..)	1,5 € par jour par matériel.
Dépôt de matériel ponctuel (tas de sable, terre, ..) <2j (hors stationnement)	Forfait 5 €uros par jour
Dépôt de matériel ponctuel (tas de sable, terre,...) >2j (hors stationnement)	Forfait 9 €uros par jour Au-delà de 30 jours majoration à 12 € par jour
WC chimique	Forfait 2 €uros par jour Au-delà de 30 jours majoration à 2,75 € par jour

Commerces	Vote tarifs 2019 (€ HT)
Terrasse	15€ le m ² par an (1 table + 4 chaises =2m ²)
Etalage devant les magasins	15 € le m ² par an
Terrasse fermée, Etalage fermé	35€ le m ² par an
Terrasse, occasionnelle ou mobile	5€ le m ² par mois
Divers (présentoir, trépied, cendrier, pot de fleur, chevalet, porte menu, distributeur journaux..)	Forfait 13 € par an par objet
Rôtisserie, distributeur de boissons, bac à glaces, ...	forfait 40 € par an
Exposition vente véhicules,	15 € par m ² par an

- **approuve** la proposition de Monsieur le Maire,
- **décide** d'appliquer les tarifs présentés ci-dessus,
- **précise** que ces tarifs seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2019.

Les recettes seront inscrites sur l'imputation budgétaire 733 de l'exercice courant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits
Les membres ont signé au registre

Pour extrait conforme

Le Maire,
Christian SAPY



Accusé de réception en préfecture
042-214203234-20181126-2018-116-DE
Date de télétransmission : 28/11/2018
Date de réception préfecture : 28/11/2018

Accusé de réception en préfecture
042-214203234-20181126-2018-116-DE
Date de télétransmission : 28/11/2018
Date de réception préfecture : 28/11/2018